

Contrat	Service	Type	Séquence	Révision
	SS			
Classement H-Q:				

ANNEXE 30

PROGRAMME DE PROTECTION RESPIRATOIRE

EXIGENCES D'HYDRO-QUÉBEC POUR LE PERSONNE D'ENTREPRENEUR

Un programme de protection respiratoire doit être conforme à la norme en vigueur. Il doit comprendre entre autre les informations suivantes :

1. Déterminer le nom, les rôles et les responsabilités:
 - a. de l'utilisateur de respirateur (les travailleurs)
 - b. du surveillant (contremaître et surintendant)
 - c. du responsable de l'essai d'ajustement

2. Procéder à l'évaluation des dangers

** Les fiches signalétiques des produits utilisés doivent être annexées au programme*
*** L'évaluation du danger doit être mise à jour en cas de changement*

3. Identifier le processus du choix d'un respirateur approprié

4. Procéder à l'essai d'ajustement du respirateur pour chaque utilisateur

5. Planifier la formation du personnel

6. Déterminer la procédure de nettoyage, d'inspection, d'entretien et d'entreposage des respirateurs

7. L'évaluation du programme
 - a. Examen annuel du programme de protection respiratoire
 - b. Évaluation

8. Les registres de formation, d'essais d'ajustement, d'examen médicaux si applicable, d'inspection et d'entretien.